

La chambre régionale des comptes épingle la gestion du maire

L'épisode du vrai / faux rapport

Quelle mouche a bien pu piquer le maire pour le pousser à ne pas communiquer le vrai rapport au conseil municipal du 25 janvier ?

Un rapport de la cour régionale des comptes est un acte officiel mené de bout en bout par une instance indépendante. L'enquête, les auditions, la rédaction et même les modalités de communication obéissent à des règles strictes imposées par le législateur. Le commissaire enquêteur établit un rapport provisoire qu'il commu-

nique aux intéressés : les maires qui ont eu à gérer la période examinée. Ceux-ci ont un délai imparti pour faire part de leurs remarques et donner explications et justifications. Qui sont soit intégrées soit rejetées par le commissaire enquêteur qui publie alors un rapport définitif qui ne peut alors en aucun cas être retouché.

C'est ce rapport définitif et rien d'autre qui doit être communiqué au conseil municipal et soumis au débat.

Or ce 25 janvier, c'est un texte manipulé que le maire a distribué, comportant intercalées entre les pages les réponses et explications qu'il avait fournies pour le rapport

provisoire et que le commissaire enquêteur n'avait pas jugées recevables pour le rapport définitif.

Ce n'est peut-être pas un faux rapport que le maire a distribué aux conseillers municipaux, mais ce n'est pas non plus le vrai.

Après la convention d'aménagement de Villeroy, la gestion du Service des eaux, celle de la régie des transports, les subventions irrégulières au FC Sète, la gestion du personnel et les cadeaux aux membres du cabinet... il serait temps que M. Commeinhes cesse de s'estimer au-dessus des lois.

Parions que cette manipulation a une vocation d'écran de fumée. On manipule la forme pour mieux cacher le fond.

Depuis les municipales de 2007, la presse a révélé l'augmentation de la pression fiscale à Sète (+48,8% en un mandat), puis l'audit impressionnant du FC Sète, et aujourd'hui le rapport de la Chambre régionale des comptes dressent de la gestion Commeinhes un tableau particulièrement sévère.

A aucun moment elle n'évoque, tout d'abord un quelconque risque de mise sous tutelle en 2000/2001 et prive ainsi l'équipe Commeinhes de tout faux prétexte : rien n'imposait les hausses démesurées d'impôts infligées aux Sétois, sinon le choix délibéré du maire. Rappelons que dans les villes de 20000 à 50000 hab, 515 euros sont pris dans la poche des contribuables ; à Sète c'est 859 euros.

Le rapport souligne qu'au terme de son premier mandat, M. Com-

meinhes et son équipe présentent des ratios de gestion bien plus mauvais que ceux qu'ils ont trouvés. Seuls la vente de Villeroy, des transferts de personnels, l'augmentation de la fiscalité, des tarifs publics élevés ainsi qu'un fort niveau d'endettement sauvent parfois la mise.

Le reste du rapport est à l'identique : budgets annexes placés en déséquilibre, Villeroy bâti comme un château de sable, gestion du personnel frappée d'amateurisme, d'approximations, et d'un clientélisme coûteux pour les contribuables sétois, FC Sète où les équipes Commeinhes/Païola à la mairie et Anfosso/Besson au club ont failli au point que la mise en liquidation apparaît à la Chambre comme la seule solution...

Les conclusions du rapport sont sans appel.
« L'endettement de la commune est élevé et ses charges financières augmentent ; par ailleurs l'effet des hausses en 2002 (+15%) et 2005 (+7,6%) a porté la fiscalité à un niveau conséquent en euros par habitant, supérieur aux moyennes nationales de la strate des communes de 20 à 50 000 habitants (en 2007 : 859 euros contre 515), ce qui implique en conséquence une marge de manœuvre plus limitée pour l'avenir. »

Les charges financières ont augmenté (100^{euros} de + par habitant). L'encours de la dette par habitant est largement supérieur à la moyenne des communes de la strate, l'endettement de la commune a également augmenté vis-à-vis des communes de même niveau. L'augmentation de la fiscalité locale ne donne plus à la commune de marge de manœuvre pour l'avenir. A ces problèmes s'ajoutent les transferts massifs opérés par l'actuel gouvernement et les réductions des dotations d'Etat aux communes. Par contre, M.

Commeinhes a menti lorsqu'il a été élu en déclarant que la ville risquait d'être mise sous tutelle suite à la gestion Liberti, pour justifier ses augmentations d'impôts. **A aucun moment la Chambre régionale n'évoque ce risque, pas plus que dans son rapport précédent de 1998.** La liste des problèmes pointés par la cour des comptes est longue et nous proposons aux Sétois de se référer au document de quatre pages que nous avons édité dans lequel nous détaillons le rapport.

Les quelques points à retenir :

Le Service des eaux présente un déficit de 2,5 millions d'euros.

Le prix de l'eau, lui continue de grimper, +10% pour la seule année 2008. Effectivement une réflexion générale sur l'équilibre de ce service s'impose à la commune. Nous proposons de préparer le retour de ce service en régie municipale.

La Régie des transports présente des résultats de fonctionnement négatifs en 2004, 2006 et 2007. Ce service public se meurt au profit du privé à qui est confiée une partie des transports assurés avant par la régie



et désormais payés au prix fort par les associations, les scolaires et les familles.

ZAC de Villeroy :

la Cour des comptes souligne que la fragilité juridique pèse sur les conventions d'aménagement mais aussi sur tous les actes pris pour leur application. « Les évolutions législatives et jurisprudentielles font peser un risque juridique sur l'opération. » De plus, en confiant l'aménagement à un promoteur privé, la ville a perdu la maîtrise du foncier, pour un projet qui n'est pas conforme à la loi SRU.

Les dépenses de personnel ont subi une inflation de recrutements, notamment en externe pour des postes qui pourraient être occupés à moindre frais par des fonctionnaires territoriaux. Le bouquet, ce sont les collaborateurs directs du maire : le rapport cible le cas du Direc-

teur général adjoint des services, recruté illégalement avec des fonctions qui sortent, elles aussi, du champ de la légalité.

« *Il convient de noter également le nombre particulièrement élevé de fonctionnaires ayant bénéficié d'avancement de grades en 2007, avec les conséquences financières évidentes qui en découlent* » souligne le rapport, en passant. C'était en 2007, l'année des élections municipales...

FC Sète

Le rapport pointe les responsabilités de la ville dans la faillite du FC Sète. ***Au total, ce sont donc 6,5 millions d'euros que la ville aura versés en 8 ans*** pour aboutir à la mise en liquidation judiciaire de la Société d'économie mixte Le rapport pointe pour une somme de plus de 4 millions d'Euros des irrégularités dans l'attribution des subventions. Les gestionnaires n'ont pas jugé bon de maîtriser les dépenses pourtant largement constituées de charges fixes, prévisibles et faciles à budgétiser : masse salariale et charges sociales, déplacements...

Le rapport pointe aussi le mensonge du Maire qui a fait croire que ses prédécesseurs avaient mis en péril la propriété publique du stade. Le rapport balaie cet argument fallacieux et confirme le caractère inaliénable de la propriété du stade.